



Commune de ST-PIERRE-D'ENTREMONT
PLAN DE PREVENTION DES RISQUES
NATURELS PREVISIBLES
ZONAGE REGLEMENTAIRE DU RISQUE
(sur fond cadastral)

Légende :	
Niveau de contraintes *	Nature du risque **
<ul style="list-style-type: none"> Zones d'interdictions Zones de projet possible sous maîtrise collective Zones de contraintes faibles Zones sans contrainte spécifique 	<ul style="list-style-type: none"> M, m : marécages I, i, i' : inondation de plaine T, t1, t2 : chutes de torrents et des rivières torrentielles v, v0, v1 : ruissellement sur versant G, g1, g2, g3, gs : glissements de terrain P, p : chutes de pierres A, a : avalanches

Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :
 * le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.
 ** le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes caractère en majuscule pour les autres cas), éventuellement complété par un indice numérique.

--- Limite de la zone d'étude